

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-joint la plaquette de formation des CDOS Bretons.

il reste des places pour la formation "Analyse financière" qui se déroulera à Vannes les 14 et 15 novembre prochain.

Cette formation est ouverte aux dirigeants bénévoles et aux salariés des associations sportives. Les objectifs sont de savoir lire et analyser les principaux documents comptables. D'établir un plan de trésorerie.

Vous pouvez vous pré inscrire en cliquant sur le lien ci-dessous avant le 28 octobre 2014.

https://docs.google.com/forms/c/1EW6Y0Aky-18eCR5EW5PThiz-19do812sE089bbyrQn8/viewform?c=0&w=1&usp=mail_form_link

Puis renvoyez le bulletin d'inscription ci-joint avec la convention si vous êtes employeur + chèque de caution de 100 euros au CDOS 56 - 9 allée François Joseph Broussais - VANNES

Bien Cordialement

Frédérique GRIFFON

Maison du Sport
9 allée François Joseph Broussais
56000 VANNES
Tél : 02.97.63.48.15

<http://morbihan.franceolympique.com>

L'ANALYSE FINANCIERE D'UNE ASSOCIATION

*Savoir lire et comprendre les principaux documents comptables
Analyser les grandes masses du bilan
Etablir un plan de trésorerie*

Contenu

- Analyse du bilan et du compte de résultat : comprendre la situation financière de son association.
- Mise en place d'une comptabilité analytique : outil stratégique d'aide à la prise de décision.
- Mise en place d'un plan de financement et d'un plan de trésorerie.
- Mise en place de tableaux de bord : présentation visuelle et synthétique des principales données comptables et financières

Public

Associations sportives (clubs, comités et ligues) : Salariés et dirigeants bénévoles en charge des fonctions administratives de gestion de l'association.

Pré-requis : Avoir des connaissances en comptabilité.

Durée

14 heures, réparties sur 2 jours

Calendrier

COTES-D'ARMOR	FINISTERE
Mardi 7 octobre 2014 (journée) Mardi 14 octobre 2014 (journée) Contact : CDOS 22 - 02.96.76.25.00 cdos22@gmail.com http://cotesdarmor.franceolympique.com	Lundi 6 octobre 2014 (journée) Lundi 13 octobre 2014 (journée) Contact : CDOS 29 - 02.98.98.75.52 crib29@maisondessports29.fr www.finistereolympique.com
ILLE-ET-VILAINE	MORBIHAN
Lundi 3 novembre 2014 (journée) Mardi 4 novembre 2014 (journée) Contact : CDOS 35 - 02.99.54.67.67 cdos35@wanadoo.fr www.le-sport35.com/cdos/	Vendredi 14 novembre 2014 (journée) Samedi 15 novembre 2014 (journée) Contact : CDOS 56 - 02.97.63.48.15 c.d.o.s.56@wanadoo.fr http://morbihan.franceolympique.com



FORMATIONS 2014

Ploufragan - Quimper - Rennes - Vannes

Quand les associations sportives jouent collectif

La commission formation territoriale du CROS de Bretagne, regroupant les CDOS des Côtes-d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, en partenariat avec AGEFOS-PME, propose des formations en direction des dirigeant(e)s bénévoles et des salarié(e)s des associations sportives bretonnes agréées Jeunesse et Sports.

Les thématiques 2014 sont :

- L'analyse financière d'une association
- Concevoir le dossier de communication de son association (module 1)
- Mettre en œuvre la stratégie de communication de son association (module 2)
- Spécificités des contrats de travail dans le cadre de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS)
- Décompte du temps de travail, avec ou sans modulation, dans le cadre de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS)

Vous êtes intéressés par nos formations, informations et inscriptions sur :

→ Le site du CROS de Bretagne : www.bretagne.franceolympique.com

→ Les sites des CDOS (voir les calendriers)

Attention, le nombre de place est limité à 12 participants par formation

Jacqueline PALIN
Présidente du CROS Bretagne





BULLETIN D'INSCRIPTION

DEMANDE DE GESTION D'ACTION – ASSOCIATIONS SPORTIVES DE MOINS DE 10 SALARIES

PLAN DE FORMATION DE LA COMMISSION FORMATION TERRITORIALE DU CROS BRETAGNE – ANNEE 2014

Pour compléter ce formulaire, tapez votre réponse sur les parties grisées (ne pas utiliser la touche « entrée »)

ORGANISME DE FORMATION

CROS BRETAGNE – SIRET 32342709600033 – 13 B avenue de Cucillé – 35065 RENNES Cedex

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ASSOCIATION SPORTIVE

NOM DE L'ASSOCIATION :

ADRESSE :

CP : VILLE :

N° SIRET – 14 chiffres (obligatoire) :

Assujetti à la TVA : OUI NON

Association « employeur » : OUI NON N° ADHERENT AGEFOS PME (si vous en avez un) :

NOM et PRENOM du PRESIDENT de l'association :

STAGE – Typologie d'action : entretien, perfectionnement des connaissances

Cocher la ou les formations choisies et, pour chacune d'elle, le département choisi

INTITULE DE LA FORMATION	Nbre heures	Nbre jours	Côtes d'Armor <i>Ploufragan</i>	Finistère <i>Quimper</i>	Ille et Vilaine <i>Rennes</i>	Morbihan <i>Vannes</i>
<input type="checkbox"/> L'analyse financière d'une association	14	2	<input type="checkbox"/> 7 et 14 oct.	<input type="checkbox"/> 6 et 13 oct.	<input type="checkbox"/> 3 et 4 nov.	<input type="checkbox"/> 14 et 15 nov.
<input type="checkbox"/> Concevoir le dossier de communication	14	2	<input type="checkbox"/> 4 et 25 nov.	<input type="checkbox"/> 3 et 24 nov.	<input type="checkbox"/> 17 et 18 nov	<input type="checkbox"/> 10 et 11 oct.
<input type="checkbox"/> Mettre en œuvre la stratégie de communication	14	2	<input type="checkbox"/> 2 et 16 déc.	<input type="checkbox"/> 1 et 15 déc.	<input type="checkbox"/> 8 et 9 déc.	<input type="checkbox"/> 7 et 8 nov.
<input type="checkbox"/> Spécificités des contrats de travail (cadre de la CCNS)	7	1	<input type="checkbox"/> 24 sept.	<input type="checkbox"/> 29 sept.		
<input type="checkbox"/> Décompte du temps de travail (cadre de la CCNS)	7	1	<input type="checkbox"/> 3 oct.	<input type="checkbox"/> 10 oct.		

NOM et PRENOM DU STAGIAIRE (en majuscules) :

Sexe : H F Date de naissance (JJ/MM/AA) :

Statut du stagiaire : bénévole élu au CA/CD de l'association ou « responsable » d'un secteur/commission salarié en contrat CUI/emploi d'avenir

Si salarié, CSP : salarié en CDI salarié en CDD salarié en contrat CUI/emploi d'avenir

Le cas échéant, nombre d'heures DIF à utiliser pour ces formations :

CONDITIONS GENERALES ET COUT DE LA FORMATION

Dans le cadre d'un accord de partenariat entre le CROS Bretagne (commission formation territoriale) et AGEFOS PME Bretagne, l'ensemble des coûts pédagogiques sera pris en charge par AGEFOS PME dans le cadre de la formation professionnelle continue ou du DIF (15 € HT/heure/stagiaire), si votre structure y est adhérente, sinon sur les fonds du CNDS. **Vous n'avez rien à payer.**

Si votre association est employeur et n'est pas adhérente à AGEFOS PME, le CROS Bretagne vous fournira les documents nécessaires pour demander une prise en charge par votre OPCA.

Toute demande d'inscription est à faire **sur le site Internet** et ne sera prise en compte qu'à réception, **par le CDOS où se déroulera la formation choisie, des documents suivants :**

- du présent bulletin d'inscription signé par le stagiaire et par le président de l'association (un seul bulletin par stagiaire)
 - du ou des chèques de caution de 100 €, un chèque par formation et par inscrit, à l'ordre du CDOS du lieu de la formation
 - **si votre association est employeur, d'une convention** simplifiée de formation professionnelle **par formation et par inscrit**
- Une confirmation de la recevabilité de votre inscription vous sera expédiée par le CDOS d'accueil (liste d'attente éventuellement). Le chèque de caution ne sera pas débité (et sera détruit en janvier 2015, sauf demande expresse de votre part)

- si le stagiaire participe à l'ensemble de la formation
- si le stagiaire prévient le CDOS de son désistement, par mail, au moins 3 semaines à l'avance
- si le stagiaire justifie son absence par un certificat médical fourni dans les 48 heures

Les présents signataires ont pris connaissance et acceptent les conditions générales de gestion relatives au présent document.

A _____, le

Signature du Président, cachet de l'Association Sportive

Signature du stagiaire

Pour compléter ce formulaire, tapez votre réponse sur les parties grisées (ne pas utiliser la touche « entrée »)

CONVENTION SIMPLIFIÉE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

En application des dispositions de la partie VI du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

ENTRE :

CROS BRETAGNE
13b av de cucillé – 35065 RENNES Cedex
SIRET : 323 427 096 00033
Représenté par Jacqueline Palin, Présidente

ET : **(RUBRIQUE A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT par l'ASSOCIATION SPORTIVE)**

Dénomination :
Adresse :
SIRET (14 chiffres) :
Représenté par (nom du Président) :

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La Commission formation territoriale du Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne en partenariat avec les 4 CDOS bretons a conçu les actions de formation mentionnées dans le tableau ci-dessous.

COCHEZ la formation et le département choisi pour l'inscription (une convention par formation et par stagiaire) :

FORMATION	NBRE D'HEURES	LIEU
<input type="checkbox"/> L'analyse financière d'une association	14	<input type="checkbox"/> Côtes d'Armor - <input type="checkbox"/> Finistère - <input type="checkbox"/> Morbihan - <input type="checkbox"/> Ile et Vilaine
<input type="checkbox"/> Concevoir le dossier de communication	14	<input type="checkbox"/> Côtes d'Armor - <input type="checkbox"/> Finistère - <input type="checkbox"/> Morbihan - <input type="checkbox"/> Ile et Vilaine
<input type="checkbox"/> Mettre en oeuvre la stratégie de communication	14	<input type="checkbox"/> Côtes d'Armor - <input type="checkbox"/> Finistère - <input type="checkbox"/> Morbihan - <input type="checkbox"/> Ile et Vilaine
<input type="checkbox"/> Spécificités des contrats de travail (cadre CCNS)	7	<input type="checkbox"/> Côtes d'Armor - <input type="checkbox"/> Finistère
<input type="checkbox"/> Décompte du temps de travail (cadre de la CCNS)	7	<input type="checkbox"/> Côtes d'Armor - <input type="checkbox"/> Finistère

Volume horaire journalier : 7 heures

ARTICLE 2 : STAGIAIRE FORME

Le CROS Bretagne, en partenariat avec le mouvement olympique et sportif breton, accueillera en formation la personne suivante

NOM – PRENOM (en majuscules) :

Statut : Intitulé du stage de formation :

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Si votre structure cotise à AGEFOS PME, aussi dans le cadre d'un accord de partenariat entre le CROS Bretagne et AGEFOS PME Bretagne, l'ensemble des coûts pédagogiques sera pris en charge directement par AGEFOS PME dans le cadre de la formation professionnelle continue (sous réserve que le budget annuel de formation professionnelle continue de votre association n'ait pas été entièrement mobilisé pour d'autres formations).

Pour information, le coût pédagogique pris en charge par AGEFOS PME est fixé à 15 € HT/heure/stagiaire

➔ **Coût pédagogique** : 1 stagiaire X heures de formation X 15 € = €

Si votre association est employeur et n'est pas adhérente à AGEFOS PME, le CROS Bretagne vous fournira les documents nécessaires pour demander une prise en charge par votre OPCA.

ARTICLE 4 : COUVERTURE EN CAS D'ACCIDENT DU TRAVAIL

Conformément au Contrat de Formation Professionnelle conclu entre les stagiaires et le CROS Bretagne, ceux-ci sont couverts en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle (art. L. 412.8 du Code de la Sécurité Sociale).

Fait en double exemplaire, à Rennes, le

Pour l'association :
Le Président
(Signature et cachet)

Pour le CROS BRETAGNE :
La Présidente
Jacqueline Palin